

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 25 (1995)
Heft: 9

Artikel: Genève : les combats de Jeannette
Autor: Montanya, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève: les combats de Jeannette

A 73 ans, Jeannette Schneider-Rime, ancienne députée, puis présidente du conseil municipal de la ville de Genève, a voué sa vie au combat contre l'injustice. Une manière de rester jeune et alerte.

Devenue Genevoise d'adoption, Jeannette est née en 1922 en Gruyère, dans une famille de onze enfants, de parents petits paysans de montagne. Jules, son père, travaillait dix-sept heures par jour pour ne rien demander à personne. Marie, sa mère, passait une partie de ses nuits à confectionner leurs habits. «Le peu qu'on avait, on le partageait et mon père s'est toujours arrangé pour que nous ne manquions de rien, ni de vêtements, ni de nourriture», raconte Jeannette.

Quand son père meurt, Jeannette se jure, devant son cercueil, qu'elle fera quelque chose pour que ça change. Les intellectuels parlent du prolétariat. Jeannette raconte l'école, abandonnée pour aller faire la cuisine pour 25 personnes, dans une pâtisserie-confiserie de Bulle, une maison huppée.

Elle dit l'acharnement sexuel des patrons, les quatorze heures quotidiennes de travail et les jours de congé où elle était obligée de faire le jardin. Elle se souvient quand, n'en pouvant plus, elle décide de partir avec Joseph, le garçon qui deviendra l'homme de sa vie.

L'enfant qui, dès sept ans, faisait l'école à ses frères et sœurs, n'a cessé d'apprendre. De cours commerciaux en cours du soir, elle décroche un diplôme de comptable à 38 ans et apprend l'anglais, afin de communiquer avec la belle-famille de sa sœur Alodie, qui a épousé un Américain et vit en Floride. Joseph trouve une place d'ébéniste chez un artisan réputé. Jeannette évoque ces années 60 avec plaisir.

A 33 ans, Jeannette la révoltée, Jeannette la syndiquée, fait le pas: elle prend sa carte au parti socialiste. Cela ne s'est jamais passé sans heurts. «A ma première intervention, je bouillonnais», déclare-t-elle. «Je suis même partie en claquant la porte parce qu'ils ne m'écoutaient pas.» Sourire. «Je venais d'un autre milieu; j'étais trop sur le terrain et c'était difficile de leur dire cette réalité.»

Jeannette fait le poing dans sa poche et se souvient de la promesse faite à son père. Elle se bat tout en cherchant une issue négociée. Ses pairs socialistes finissent par l'écouter, peut-être parce qu'elle parle rarement pour ne rien dire. Les électeurs reconnaissent en elle une militante et, dès 1970, une élue infatigable (toujours à leur écoute) et lui donnent mandats au conseil municipal et au Grand conseil.

En 1985-86, elle prendra neuf mois de congé, avec l'accord de son mari afin de se consacrer à la présidence du Conseil municipal de la ville de Genève.



Jeannette Schneider-Rime

Quand elle évoque les grands de ce monde qu'elle a côtoyé, elle vit ces souvenirs avec une rare simplicité. «Lorsque je pense à mes parents et aux valeurs qu'ils m'ont inculquées, je n'arrive pas à être impressionnée par le statut social des personnes que j'ai pu rencontrer. Qu'il s'agisse de MM. Reagan ou Gorbatchev».

Frédéric Montanya

Mise au point de l'APAF

Concernant le prix de pension dans les établissements pour personnes âgées du canton de Genève, le Centre d'information et de coordination pour personnes âgées (CICPA) établit et publie une liste des établissements au bénéfice d'une autorisation d'exploiter.

Cette liste indique, pour chaque établissement, le prix journalier déterminé par le Département de l'action sociale et de la santé. Ces prix tiennent compte du degré de dépendance du pensionnaire, des soins nécessités par son état de santé, ainsi que de l'infrastructure de l'établissement.

Ils doivent obligatoirement être appliqués aux pensionnaires bénéficiaires des prestations complémentaires ou pris en charge par l'assistance, mais les établisse-

ments sont libres de facturer des prix plus élevés aux pensionnaires privés. Pour 1995, la liste CICPA indique des prix allant de 91 francs à 296 francs par jour.

L'APAF n'a jamais contesté les prix déterminés par le CICPA et encore moins appelé à boycotter les établissements qui les pratiquent.

Par contre, l'APAF estime inadmissible que des pensionnaires, qui s'assument financièrement grâce à leurs économies ou au soutien de leur famille, doivent, dans certains établissements à but lucratif, payer un prix nettement supérieur au prix agréé par l'Etat. Elle met les personnes à la recherche d'une pension en garde contre cette pratique de prix élevés.

Heidi Huissoud-APAF